

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 19 novembre 2020, sous la présidence de M. KASSA Wondwossen, Maire.

**Étaient présents** : M. KASSA Wondwossen, Mmes MELLOT-SELLIER Dominique, DELARMEAUX Pascale, SOUDAT Nicole, MM. FERNANDES Pascal, ROLLIN Pierre, CHUPAU Laurent, SELSCHOTTER Sylvain.

**Excusés** : Mme OLANIER Josette (pouvoir à M. KASSA)  
M. MARTIN Armand (pouvoir à M. FERNANDES)

**Absent** : M. GROENEWEG Jean-Nicolas

**Secrétaire de séance** : Mme SELLIER-MELLOTT Dominique

Début de la séance : 20 H 05

Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil.

### **Rajout à l'ordre du jour**

- Application TAM-TAM
- Proposition d'achat d'un terrain

### **PRÉSENTATION DE CONCORDIA – VALIDATION DE LEUR INTERVENTION**

Mme DELARMEAUX présente le projet de faire intervenir l'association loi 1901 CONCORDIA qui organise des échanges et des missions de volontariat en France et à l'étranger.

Une rencontre a eu lieu avec le Maire et des élus pour mettre en place un éventuel partenariat avec Saint-Maurice-sur-Aveyron.

L'église et le lavoir pourraient être des chantiers de rénovation intéressants. Des jeunes locaux pourraient être intégrés au chantier (3 semaines).

La mission locale et la maison des jeunes peuvent faire partie du projet.

La recherche de subventions est assurée par l'association CONCORDIA et il revient à la commune d'en demander par ailleurs.

Ce chantier participatif contribuerait à l'animation de la vie sociale par la participation de volontaires et bénévoles à la réalisation de projets d'intérêt collectif, et promouvoir un projet éducatif pour une citoyenneté active.

L'accueil de 12 à 15 jeunes se feraient en camping, au stade. Le coût avant subvention serait de 6000 € à 8000 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité (8 pour et 2 abstentions), donne son accord.

### **LOYER DE L'ÉPICERIE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la gratuité de location des locaux de l'épicerie pendant un an.

## **TARIFS COMMUNAUX ET ASSAINISSEMENT :**

Salle des fêtes : 225€ week-end chauffé  
150€ week-end non chauffé  
170€ 1 journée chauffée  
100€ 1 journée non chauffée.  
Caution de 350€ et ménage 80€

Table et 2 bancs : 10€. 1 table ou 2 bancs : 6 € avec caution de 150€

Concessions cimetièrre : 15 ans 210€  
30 ans : 320€  
50 ans : 430€

Columbarium : 30 ans 500€ et 50 ans 750€

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire ces tarifs pour l'année 2021.

Assainissement : Les tarifs seront revus lors de la prochaine réunion après informations complémentaires.

### **Décisions modificatives**

En vue d'ajuster les prévisions budgétaires aux réalisations votées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de modifier le budgets 2020 comme suit :

#### **Budget communal :**

##### Dépenses d'investissement :

Compte 2158	Autres installations, matériel et outillage technique	+ 30 000.00 €
Compte 2184	Mobilier	+ 1 500.00 €
Compte 2151	Réseaux de voirie	- 31 500.00 €

##### Dépenses de fonctionnement :

Compte 6411	Personnel titulaire	+ 5 000.00 €
Compte 6413	Personnel non titulaire	+ 6 000.00 €
Compte 6531	Indemnités des élus	+ 3 000.00 €
Compte 61521	Terrain	- 2 000.00 €
Compte 615221	Entretien et réparation bâtiments publics	- 6 000.00 €
Compte 61551	Matériel roulant	- 2 000.00 €
Compte 6226	Honoraires	- 2 000.00 €
Compte 6232	Fêtes et cérémonie	- 2 000.00 €

#### **Budget Groupe Scolaire :**

##### Dépenses de fonctionnement :

Compte 673	Titres annulés sur exercices extérieurs	+ 4 650.00 €
------------	---	--------------

##### Recettes de fonctionnement :

Compte 74748	Participation autres communes	+ 4 650.00 €
--------------	-------------------------------	--------------

## **SUPPRESSION DE POSTES – TABLEAU DES EFFECTIFS**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la création au 15 octobre 2020 d'un poste d'agent de maîtrise territoriale et au 1<sup>er</sup> novembre 2020 d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, il convient de supprimer les emplois suivants :

- Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 32.16 heures hebdomadaires
- Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

#### **DÉCIDE :**

- d'adopter la suppression des 2 postes désignés ci-dessus,
- de modifier comme suit le tableau des effectifs :

	<b>CATEGORIE</b>	<b>EFFECTIFS</b>	<b>DURÉE HEBDOMADAIRE</b>
<b>TITULAIRES</b>			
<b><u>Filière administrative</u></b>			
Adjoint Administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35/35
Adjoint Administratif	C	1	35/35
<b><u>Filière technique</u></b>			
Agent de maîtrise	C	1	32.16/35
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	25/35
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	35/35
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	32.93/35
Adjoint technique	C	1	27.32/35
Adjoint technique	C	1	21/35
<b><u>Filière animation</u></b>			
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	25.62/35
Adjoint d'animation	C	1	15.92/35

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)**

#### Projet de travaux à la salle des fêtes

Afin d'améliorer la performance énergétique de la salle des fêtes qui ne comprend pratiquement aucune isolation phonique ou thermique, il y a lieu d'effectuer quelques travaux :

- Descente de plafond et isolation des combles. Coût estimatif 13 044.76 euros HT
- Remplacement des fenêtres et des portes. Coût estimatif 14 408.00 euros HT
- La chaudière de la salle des fêtes fait l'objet d'un dysfonctionnement important et n'est plus aux normes. L'installation d'un poêle à granulés a été retenue. Coût estimatif 8 445 euros HT.

Les travaux sont prévus au cours du premier semestre 2021.

Le coût global des travaux est estimé à 34 897.76 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet de travaux à la salle des Fêtes,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous
  - \* Montant total des dépenses des travaux : 34 897.76 € HT soit 39 933.15 € TTC
  - \* Montant des recettes de la DETR : 17 448.88 € HT
  - \* Montant de l'autofinancement : 17 448.88 € HT
  - \* Total des recettes : 34 897.76 € HT soit 39 933.15 € TTC
- **SOLLICITE** une subvention de 17 448.88 € HT au titre de la DETR soit 50 % du montant du projet,
- **CHARGE** le Maire de toutes les formalités.

### **MAJORATION ÉVENTUELLE DES HEURES COMPLÉMENTAIRES**

Ce point sera reporté au prochain conseil après informations complémentaires.

### **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION SERVICE MÉDECINE PRÉVENTIVE**

Le Maire informe le Conseil que la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion arrive à échéance au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le renouvellement de l'adhésion et autorise le Maire à signer la convention portant sur la période 2021-2024.

### **AVIS SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION AGRICOLE SUR LA COMMUNE DE GIROLLES**

Ce point sera reporté au prochain conseil après informations complémentaires.

### **VENTE D'UN TRACTEUR**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la vente du tracteur ISEKI pour la somme de 1 600 €.

### **SIÈGE DU SYNDICAT DES EAUX**

Après discussions, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le maintien du siège social du Syndicat des Eaux à la mairie de Saint Maurice.

Quant au local mis à disposition, des solutions sont à l'étude.

### **APPLICATION TAM-TAM**

Suite à la présentation de l'application TAM-TAM par l'association SOLIDART lors de la dernière réunion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (6 pour, 4 abstentions) d'y adhérer pour un coût unique de 360 €.

## **PROPOSITION D'ACHAT DE TERRAIN**

Un habitant de la commune a sollicité l'achat de 2 parcelles appartenant à la commune.

La commission urbanisme étudie la proposition.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Dans l'avancement du PLUiH, Mme DELARMEAUX demande de l'aide aux élus afin de répertorier tous les logements vacants.

Il est demandé une réunion pour l'équipe municipale avant le prochain conseil et que les réunions de toutes les commissions puissent être programmées.

Fin de la séance : 23 H 20